

# GUIDE DE L'ABONNÉ DE LA ZONE SPORTIVE 2025

Bienvenue au programme d'Abonnés du Club Nautique de l'Escala !

Dans ce guide, vous trouverez des informations et des questions fréquentes sur les services d'abonnement à la flotte du Club. À la fin du document, vous trouverez des liens vers des documents et des vidéos.

## Comment accéder au service d'abonnement à la flotte ?

1. **Niveau minimum et autonomie** : Vous devez être capable de préparer votre embarcation, quitter le port, suivre l'activité guidée et revenir au port sans assistance.
2. **Comment attester de votre niveau ?** : Si vous n'avez pas obtenu le niveau minimum avec nous, vous devrez participer à une Route Guidée ou passer un test de niveau pour le valider. Le montant du test sera déduit de l'inscription.
3. **Paiement** : Le paiement de l'inscription et de la cotisation mensuelle (entre le 1er et le 5 de chaque mois) est requis. Les factures seront disponibles sur l'App du Club Nautique l'Escala.
4. **Licence fédérative** : Vous devez posséder une licence fédérative ou une assurance équivalente.
5. **Contrat** : Signature du contrat pour l'utilisation des embarcations.
6. **Caution** : Engagement à disposer une caution de 100€ (200€ pour l'abonnement plus).

## Types d'abonnements

- **Abonnement à la flotte d'Aviron** : Pour le kayak, le Stand-up Paddle et l'aviron de mer.
- **Abonnement à la flotte basique** : Pour la voile légère, les catamarans, kayak, Stand-up Paddle et l'aviron de mer.
- **Abonnement à la flotte plus** : Inclut des embarcations de croisière, monotypes J70, voiliers volants, la voile légère, les catamarans, kayak, Stand-up Paddle et l'aviron de mer.
- **Abonnement à la flotte familiale** : Pour les familles (jusqu'à 4 personnes) dans la modalité de l'abonnement à la flotte.
- **Extension de l'abonnement familial** : Permet d'utiliser des embarcations de croisière ou d'ajouter un membre supplémentaire aux 4 initialement prévus (minimum de 8 mois).
- **Abonnement à la flotte de technicisation** : Pour le soutien dans des projets sportifs, des projets sportifs, compétitions officielles et des équipes de régates (engagement annuel).

## Changements d'abonnement

Vous pouvez changer d'abonnement pendant l'année, sauf pour l'abonnement de technicisation. Il faut le communiquer avant le 20 du mois précédent. Vous devez noter qu'une durée minimale de 8 mois est requise.

## Incorporation de nouveaux utilisateurs dans l'abonnement familial

Vous pouvez inclure de nouveaux membres de la même unité familiale, en payant l'inscription, la cotisation correspondante et la cotisation de membre sportif.

## Activités disponibles

- **Routes guidées** : Sessions dirigées pour toutes les modalités, gratuites pour les abonnés sur réservation préalable.
  - La modalité de croisière est limitée à deux sorties gratuites par mois. Si un abonné actif ne profite pas d'une des sorties mensuelles, il pourra la récupérer les mois suivants. Si l'instructeur constate que l'activité n'a pas pu être réalisée correctement à 75 % en raison des conditions météorologiques, les abonnés pourront récupérer la session.
- **Location** : Utilisation gratuite du matériel associé à l'abonnement (sauf croisière). La durée de location est de maximum 2 heures par jour/modalité, sauf pour les J70, où elle est de 3 heures.
- **Cours de technicisation sportif** : Accès gratuit à trois cours de technicisation prévus pour l'abonné titulaire.
- **Activités extrascolaires** : Accès gratuit au programme Extrascolaires (septembre à juin).
- **Rencontres et régates** : Participation à des activités des sections sportives du Club.

### Invités

Vous pouvez emmener des invités en tant qu'équipage lors du service de location de bateaux, moyennant un coût supplémentaire. Chaque abonnement inclut 3 invitations gratuites par an et pour des utilisateurs différents (sauf en juillet et août)

### Reservations

- **Application** : Réservez vos activités et équipements en vous connectant avec votre utilisateur.
- **Site web** : Réservez vos activités via la section de Réservation d'activité, avec le code qui vous sera notifi
- **Régates et rencontres** : Réservez via l'Agenda du Club.

### Règles à suivre

- Vous présenter au bureau sportif avant d'utiliser les embarcations pour connaître la zone de sécurité et l'embarcation attribuée.
- Ne pas réserver de place dans des activités de niveau supérieur au vôtre.
- Ne pas réserver des activités ou des équipements que vous n'utiliserez pas. Les annulations doivent être communiquées 7 jours à l'avance.
- Respecter la ponctualité pour le retour de l'embarcation et respecter la zone de navigation attribuée.
- Signaler toute anomalie avant de sortir en mer et après l'activité au bureau. Une fois que l'abonné met l'embarcation à l'eau, celle-ci est considérée comme étant en parfait état.
- Après l'activité, désaler correctement l'embarcation, ranger tout le matériel à sa place et laisser l'embarcation bien amarrée avec la housse correctement mise et attachée.
- Si vous utilisez des vêtements de mer de l'École, désalez-les correctement et suspendez-les à leur place

En cas de non-respect de l'entretien des installations ou du matériel, ou en cas de non-respect ponctuel ou répété des règles établies, le Club pourra encaisser la caution conformément au contrat signé pour la prestation du service.

### Horaires des activités

- **Hiver** (novembre à mars) : Mardi à samedi, de 10h à 17h, dimanche de 10h à 15h.
- **Printemps et automne** (avril, mai, juin, septembre et octobre) : Lundi à samedi, de 10h à 19h, dimanche de 10h à 15h.
- **Été** (juillet et août) : Lundi à dimanche, de 9h à 20h.
- **Réservations en dehors des horaires** : Si vous avez un niveau avancé, consultez les conditions et horaires auprès des bureaux du Club.

### Parking

- Les abonnés peuvent accéder au parking du Club. Consultez les tarifs annuels auprès des bureaux.

### Equipement personnel

- Il est obligatoire de s'équiper correctement (gilet de sauvetage, vêtements adaptés et chaussures). Nous disposons de gilets, combinaisons en néoprène et vêtements de mer à votre disposition.

### Zone de navigation

- La zone de navigation est limitée en fonction de l'intensité du vent et de votre niveau de navigation.
- **À partir de 20 nœuds, le service de location ne sera pas disponible.**
- La zone de sécurité sera notifiée par le bureau lors de l'attribution de l'embarcation. Il est obligatoire pour l'utilisateur de respecter cette zone de navigation.



ZONE 1: Vert foncé (moins de 11 nœuds)

ZONE 2: Vert clair (entre 12 et 18 nœuds)

ZONE 3: Jaune (plus de 18 nœuds)

### Naviguez en bleu!

Le Club Nàutic l'Escala se trouve à proximité du Parc Naturel de Montgrí, des Illes Medes et du Baix Ter.

En tant qu'utilisateur du Club, vous vous engagez à préserver l'environnement naturel qui nous entoure, à maintenir les installations en bon état et à diffuser le respect pour l'environnement que nous aimons tant:

- Ne jetez rien à la mer! Gardez tout sur l'embarcation et jetez-le dans le conteneur correspondant au retour au port.
- Aidez-nous à recycler! Utilisez les îlot écologiques, où vous trouverez des conteneurs pour chaque type de déchet.
- Utilisez des bouteilles réutilisables! Une fontaine d'eau est à votre disposition pour les remplir à tout moment.
- Utilisez l'eau avec responsabilité. Fermez le tuyau lorsque vous avez terminé de l'utiliser.

### **Congée ou résiliation**

La résiliation doit être demandée par e-mail avant le 20 du mois précédent pour qu'elle prenne effet. Rappelons que la résiliation temporaire est limitée à une durée maximale de 4 mois.

### **Documents de consultation**

- [Découvrez le Centre d'Activités Nautiques du Club](#)
- [Sections sportives du Club](#)
- [Réservation d'activités.](#)
- [Avantages des membres sportifs](#)
- [Agenda des régates et événements](#)
- [Calendrier annuel et contenu des Sessions Guidées.](#)
- [Téléchargez l'application](#)
- [Comment réserver des activités avec l'application](#)
- [Comment réserver des équipements avec l'application](#)
- [Comment bien amarrer une embarcation](#)
- [Comment préparer votre embarcation pour la navigation](#)
- [Vidéos de formation en voile, aviron et croisière](#)

La Direction.

L'Escala, le 10 décembre de 2024.